

Régiments de cavalerie des troupes de Louis XIV. Les écuries du Fort Saint-Sébastien de Saint-Germain-en-Laye (France)

Cavalry regiments of the troops of Louis XIV. The stables at Fort Saint-Sébastien in Saint-Germain-en-Laye (France)

Séverine HURARD¹, Olivier BAUCHET²

¹ Institut National de Recherches Archéologiques Préventives/UMR 7041 ArScan, severine.hurard@inrap.fr

² Institut National de Recherches Archéologiques Préventives/UMR 7041 ArScan, olivier.bauchet@inrap.fr

RÉSUMÉ. Les écuries du Fort Saint-Sébastien, camp de préparation à la guerre de siège des troupes de Louis XIV, constituent un exemple rare de camp de cavalerie livré par l'archéologie. Deux camps successifs aménagés en 1669 et 1670 ont livré d'abondantes données permettant de restituer, grâce à une large enquête interdisciplinaire, une image composite de cette société des gens de guerre du XVII^e siècle. Chevaux d'armes, chevaux de bât destinés à transporter les charges lourdes (notamment les pièces d'artillerie), chevaux de selle mais aussi mules et bidets font pleinement partie des effectifs de l'armée. Leur approvisionnement et leur entretien conditionnaient très largement l'organisation logistique et les calendriers de la guerre. Les vestiges laissés par les écuries ont permis de comprendre les rythmes d'implantation des régiments, les modes de castrametation¹, mais aussi de révéler l'économie globale de ces camps militaires. En temps de paix, aux portes de Paris, l'entretien des chevaux était également une vitrine de la capacité opérationnelle des armées royales, destinées aux diplomaties européennes. Les écuries faisaient donc l'objet d'un investissement tout particulier et d'une construction plus coûteuse que lors du déplacement des troupes en campagne.

ABSTRACT. Excavations carried out in 2012 on a 28-hectare field in Saint-Germain-en-Laye led to the discovery of numerous remains of the Saint-Sebastien fort. In the space of just two years (1669-1670), two successive encampments and a series of fortifications made it possible to train between 16,000 and 30,000 men from Louis XIV's military household in siege warfare. The stables of the two encampments are a rare and extensive opportunity for archaeology to study cavalry camps. Archaeology triggered an investigation that mobilised the biological sciences, archives and geography to better understand the complex warfare society of the late 17th century. Saddlehorses, packhorses, mules and other equidae are an integral part of the army. Their supply and maintenance largely determined the logistical organisation as well as the calendars of war. The remains of the stables provide valuable information on the spatial, social and economic organisation of the encampments. In peacetime, the stable at Saint-Sébastien, at the gates of Paris, was a military and political showcase for foreign diplomacy. It therefore shows a greater architectural display than it should have during the campaigns.

MOTS-CLÉS. Guerre de siège, cavalerie, campements, approvisionnement, charpenterie.

KEYWORDS. Siege warfare, cavalry, encampments, supply, carpentry.

Les vestiges archéologiques des campements de cavalerie

La plaine dite d'Achères comme champ de manœuvre

Situé à l'intérieur de la boucle de la Seine, dans la plaine alluviale dite d'Achères, à une dizaine de kilomètres du château royal de Saint-Germain-en-Laye, le fort Saint-Sébastien accueille entre 1669 et 1670 les troupes d'élite des Maisons militaires royales, essentiellement celles du roi (Louis XIV), soit entre 9 000 et 16 000 soldats. La fouille a révélé l'existence de deux ouvrages fortifiés distincts (39 puis 192 ha) correspondant à deux campagnes d'entraînement successives. Au terme de la première, en 1669,

¹ Terme militaire désignant les manières de planter un camp

les structures sont rebouchées et remplacées par un nouvel ouvrage derrière lequel campent les troupes en 1670. La fouille menée en 2011 et 2012 sur près de 28 hectares a livré un échantillon inégalé sur la guerre de siège du XVII^e siècle (Hurard *et al.*, 2014, 2015 ; Hurard et Mercé, 2022).

Les écuries du Fort Saint-Sébastien constituent un exemple rare de camp de cavalerie livré à l'archéologie. L'ensemble des données collectées livre une image composite de cette société des gens de guerre du XVII^e siècle, largement conditionnée par l'approvisionnement et l'entretien des chevaux.

Castramétation et chevaux ou l'art de planter un camp de cavalerie

Dans les deux configurations fortifiées – le camp à la romaine de 1669 et la ligne de circonvallation de 1670 – les écuries imposent les rythmes de la castramétation. Leur implantation détermine la place réservée aux différentes armes (cavalerie, infanterie et artillerie) et l'organisation spatiale des deux camps. La cavalerie beaucoup plus valorisée tient une place plus importante que l'infanterie (**figure 1**). Régiments de cavalerie et régiments d'infanterie alternent, en suivant les inflexions de la fortification. Sur le fort de 1669, le rythme d'implantation des écuries, le long du fossé et la confrontation avec les données issues des archives textuelles permet d'estimer à 36 le nombre d'écuries présentes sur le fort, à raison de 12 bâtiments pour les fronts sud et nord et de 6 bâtiments sur chacun des fronts est et ouest. Les écuries du second camp sont déployées le long d'une ligne de circonvallation semi-circulaire de 3,5 km de longueur.

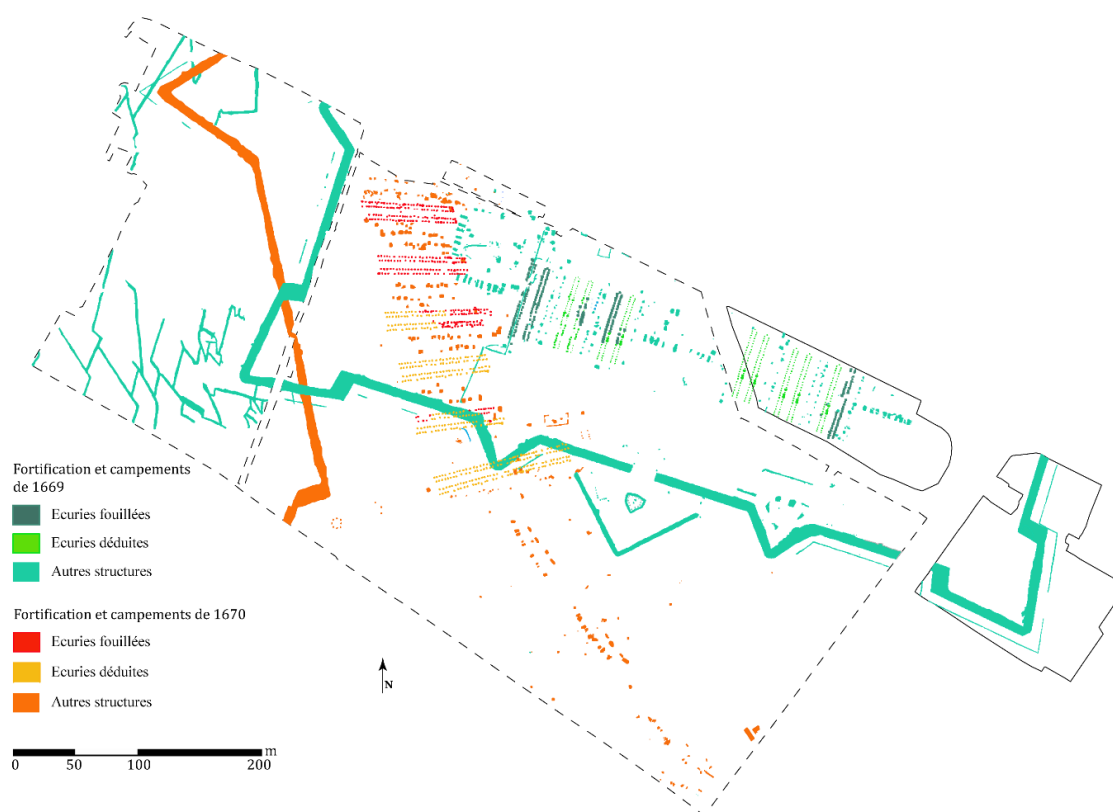


Figure 1. 14 écuries ont été mises en évidence sur le terrain. L'analyse par traitement photographique a permis d'en identifier 11 autres, portant le total à 25 écuries pour la totalité de l'emprise fouillée, soit 12 pour le premier camp et 13 pour le second. (S. Hurard, P. Raymond, Inrap).

Chevaux et cavaliers, aussi appelés maîtres, partagent une vie de camp où la promiscuité se traduit également dans la vie quotidienne. Le système écurie-campement des cavaliers est conçu comme un tout cohérent où les rangées d'écuries alternent à rythme régulier avec les rangées de tentes ou huttes des cavaliers (**figure 2**). Les vestiges des campements de cavaliers sont matérialisés par des structures de combustion dites potagers – près de 300 ont été mis en évidence – et diverses fosses qui, en l'absence de traces laissées par les tentes et huttes, permettent de percevoir l'organisation spatiale des campements de

cavaliers alignés le long des écuries. Les régiments de cavalerie se signalent en effet par le privilège qui leur est fait d’user de feux de camp au sein même des campements, alors qu’ils sont interdits pour l’infanterie. L’organisation tout en longueur de ces foyers traduit donc un mode d’implantation qui se distingue des campements de l’infanterie, dont l’emprise est identifiée grâce à l’organisation en batterie des cuisines et des latrines.

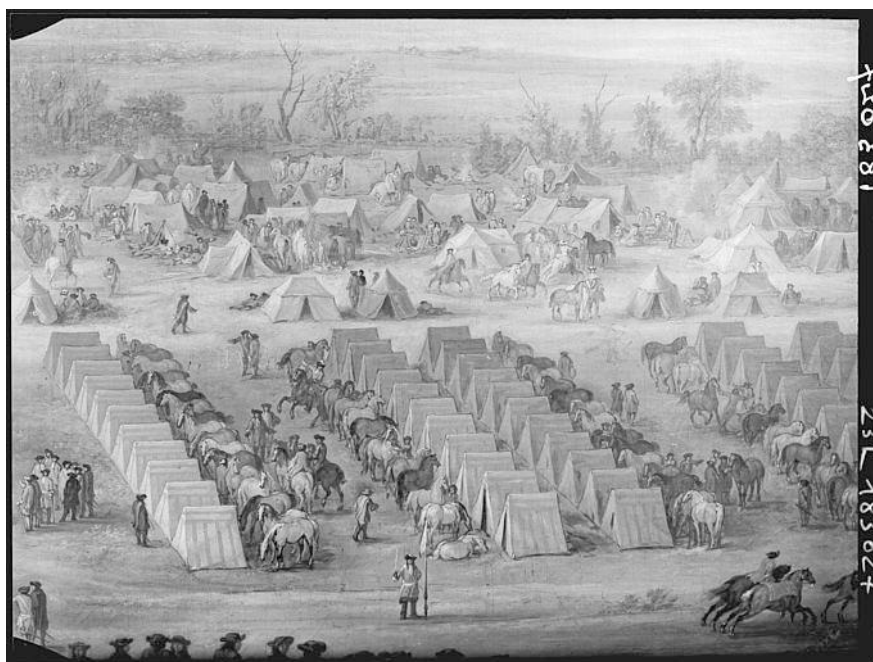


Figure 2. Si cette vue cavalière du siège de Maestricht par les armées du roi Louis XIV le 29 juin 1673 peinte par Jean Paul ne permet pas d’apprécier tous les détails, elle montre néanmoins la disposition classique d’un campement d’infanterie et de cavalerie en retrait de la ligne de circonvallation. Les cavaliers y logent sous des tentes disposées par 12 en lignes parallèles et perpendiculaires à la fortification. PAUL (J.) - Siège de Maestricht par les armées du roi Louis XIV le 29 juin 1673 – huile sur toile, Crédit photographique : (C) RMN-Grand Palais (Château de Versailles)/Daniel Arnaudet/Gérard Blot.

Des écuries et des trous de poteau

La fouille archéologique a permis de mettre en évidence 14 bâtiments d’écuries sur poteaux plantés qui rassemblent à la fois à ceux fouillés entièrement ou partiellement et ceux restitués par le traitement photographique. La fouille des écuries ne révèle évidemment que des alignements de trous de poteaux dont la distribution permet d’interroger le plan et l’organisation spatiale (**figures 3 et 4**). En fonction des états de conservation, la longueur de ces alignements, composés de 50 à 70 poteaux chacun, varie de 33 à 74 m. La largeur moyenne des bâtiments est de 3,60 m. L’espacement moyen entre les poteaux détermine des travées de 2,70 m de large. Chaque compartiment est donc un espace de 6 à 7 m². Nos estimations, fondées sur la confrontation entre les données archéologiques et textuelles, permettent d’établir que chaque bâtiment de 70 m de long hébergeait environ 50 chevaux, chacun disposant d’un espace d’1,30 à 1,40 m de large. Les bâtiments étaient organisés en double rangée et séparés par un couloir central dont la largeur moyenne était d’environ 7 m. Il s’agissait donc de deux bâtiments indépendants, implantés en vis-à-vis, la partie basse de l’appentis descendant vers le couloir central (**figure 5**). Ce dernier permettait la circulation des chevaux et cavaliers, l’entretien et l’approvisionnement des animaux (**figure 6**).



Figure 3. La vue aérienne (ici des alignements de poteaux d'une des écuries du premier camp) a permis de comprendre l'organisation générale des campements. (Th. Sagory – www.vuduciel.com).



Figure 4. Alignement de poteaux fouillés d'une des écuries du premier camp (S. Hurard, Inrap).

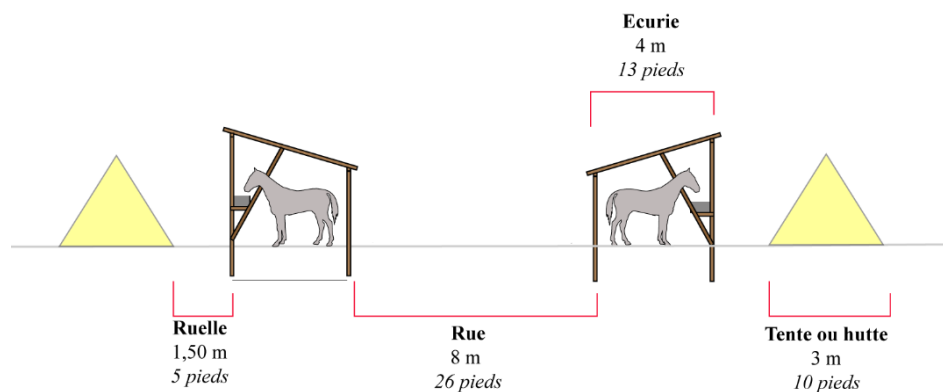


Figure 5. Restitution en coupe de l'organisation du campement d'une compagnie de cavaliers à partir de la confrontation des données archéologiques et des manuels militaires. L'implantation de l'hébergement des chevaux se fait de manière concomitante à celle des cavaliers. Dans ce système double, deux écuries et deux rangées de tentes forment une unité qui correspond à un escadron de cavalerie, estimée à une centaine de chevaux et à une centaine de maîtres (cavaliers). Le tout représente sur le terrain une bande globale de 25 m de large. Chaque bloc de deux écuries est séparé du suivant ou du précédent d'environ 30 m (S. Hurard, X. Rochart, Inrap).

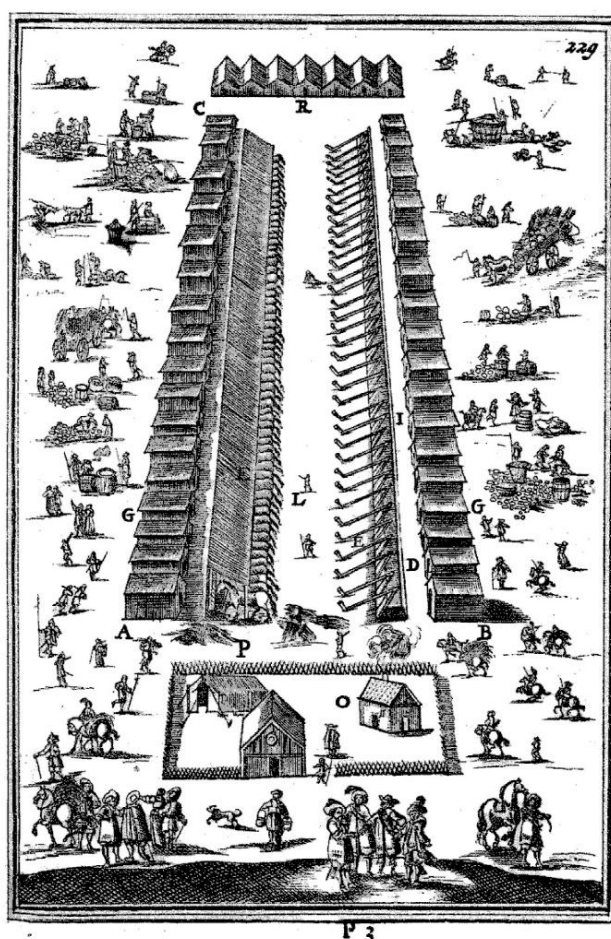


Figure 6. L'organisation du campement préconisée par l'ingénieur Alain Manesson-Mallet montre une disposition en double rangée avec des écuries bâties en appentis, remplies de chevaux, têtes et auges placées vers les tentes des cavaliers. Les tentes des cavaliers sont placées en face des écuries, dont elles sont séparées par une ruelle de 5 pieds (env. 1,80 m). Manesson-Mallet (A.), *Les travaux de Mars, ou l'art de la guerre divisez en trois parties. Tome troisième*, A La Haye : Chez Henri Van Bulderen, 1696 (première édition 1671).

Un mobilier équestre relativement faible

Eu égard à l'importance du cheval dans les armées de Louis XIV, les traces archéologiques laissées par la présence de l'animal peuvent paraître minces. En effet, si l'on occulte les vestiges laissés au sol par les écuries, la présence du cheval pourrait sembler anecdotique. Cela s'explique par l'entretien régulier du site pendant son fonctionnement où les éléments métalliques, même défectueux, faisait l'objet d'un recyclage intense, pleinement intégré à l'économie des camps. Les données archéologiques permettent de montrer qu'on organisait une gestion rigoureuse des déchets et qu'*in fine* le mobilier collecté lors de la fouille correspond à quelques jours de vie du camp. Le mobilier métallique relatif au cheval, par conséquent assez maigre, rassemble un échantillon varié de boucles de harnachement, sonnaille, éperon, 14 étrilles, 19 fers à cheval, représentant un NMI de 44 objets provenant de 28 contextes, auxquels il faut toutefois ajouter de nombreux clous de maréchalerie (60 kg de mobilier métallique toutes catégories confondues). Cela pourrait paraître peu au regard d'un site militaire de la dimension du fort Saint-Sébastien.

Les données collectées sur la seule forge mise en évidence sur le camp et l'analyse paléométallurgique assortie ont révélé que les résidus et rejets extraits correspondent à une centaine de sessions de forge, soit quelques semaines à raison de trois ou quatre sessions par jour. L'utilisation de cette forge comme atelier de maréchal-ferrant est probable eu égard aux fers à cheval et étrilles mis au jour aux côtés de pièces plus importantes dans le même contexte où l'on utilise également du charbon de terre. Il semble que ce combustible ait été à l'époque privilégié pour les petits ateliers de maréchalerie, clouterie et serrurerie.

La présence des chevaux était également une source d'enrichissement. Le commerce des fumiers et excréta des latrines, sources de profit, permettaient de compléter les émoluments des officiers qui se disputaient le bénéfice de la revente. L'évacuation des fumiers et boues était indispensable au fonctionnement du camp et constituait, en Île-de-France, une économie déjà bien rodée. Malheureusement, à Saint-Sébastien, ni magasins à fourrages, ni lieux de stockage dédiés, ni zones de dépôts des fumiers n'ont été identifiés sur le site.

Le procès-verbal de la réception de travaux de 1670 : le mode constructif des écuries

Un marché de reconstruction et accroissement du camp

À la différence des données archéologiques, les sources écrites sont peu loquaces sur l'aménagement du premier fort. Quelques mentions dans les récits de cour (Levantat, 2009) et dans la correspondance du marquis de Louvois (François Michel Le Tellier), secrétaire d'État à la Guerre², permettent de suivre la mise en place du fort et de son approvisionnement durant l'année 1669. Le brouillon d'un règlement du fort donne aussi quelques renseignements sur les ouvrages défensifs³. En revanche, rares sont les documents évoquant les constructions internes, que ce soit les baraques, les écuries ou tout autre bâtiment. Seul un passeport accordé à un marchand par Le Tellier le 19 mars 1669 témoigne de la construction d'écuries pour les chevaux des troupes de cavalerie du roi à l'aide de bois transporté par bateau⁴. Il faut ensuite attendre le démantèlement du fort opéré l'année suivante pour trouver quelques informations complémentaires sur les écuries. Le marché de charpente signé le 5 février 1670 « *pour le changement et l'accroissement des escuries et autres logemens* » précise notamment que les nouveaux bâtiments devront être réalisés « *de la mesme facon, mesme quallité et grosseur de boys et mesmes espaces que ceux qui sont à present, sans que ledit entrepreneur puisse mettre les potteaux plus près après les uns des autres, ny en plus grand nombre, ny de plus forte grosseur que ceux qui sont* ».

² Archives diplomatiques.

³ Service historique de la Défense, A¹ 233, fol. 55-58.

⁴ Arch. diplo, Mémoires et docs 929, fol. 112.

*presentement en chacun edifice*⁵ ». La réception des travaux qui suivit quelques mois plus tard ne signale aucun écart avec cette consigne, ce qui laisse supposer que les bâtiments décrits dans ce dernier document ont reproduit, avec plus ou moins de rigueur, les modèles déjà existants dans le fort de 1669.

Le marché de reconstruction et « *d'accroissement* » du camp a été conclu avec Pierre Le Bastard, maître charpentier ordinaire des Bâtiments du roi. Il a régulièrement travaillé sur des chantiers de maisons royales à Paris (Louvre, Palais-Royal, collège royal) et ses environs (château de Vincennes, château de Madrid à Neuilly-sur-Seine)⁶. Le plus gros chantier de charpenterie qu'il ait dirigé jusque-là était celui de la grande Écurie du Louvre en 1664 (chantier de 10 300 livres).

Au moment où fut signé le marché, les bâtiments du premier camp étaient encore debout. Toutes les pièces qui les composaient devaient être « *thoisez et comptez* » avant d'être démontées et réemployées dans la construction de nouveaux bâtiments. La part de ces récupérations reste imprécise, mais on peut estimer qu'elle était importante car le procès-verbal de 1670 l'évalue à un peu plus de 63 500 m de planches et près de 2600 m d'autres pièces de charpente, soit l'équivalent de trente-neuf écuries. Un approvisionnement en bois neuf est néanmoins nécessaire puisque l'on passe de trente-six écuries dans le premier camp à soixante-quinze dans le second. Plusieurs marchés conclus avec des voituriers par eau témoignent de ces approvisionnements⁷.

L'entrepreneur commença les travaux dès le 12 février avec quatre charpentiers et un charretier avec son cheval « *pour porter les piquets et jalons, pour tracer les baraques et tous les aultres appartemens et escuries*⁸ ». Avant le début du mois d'avril toutes les écuries, ainsi que d'autres constructions (baraques, corps de garde, chapelle) étaient achevées. D'autres travaux de charpenterie ont été entrepris jusqu'au mois d'août, mais dès le mois de mai un expert juré des Bâtiments de Paris fut dépêché sur le lieu pour réceptionner les premiers travaux. Son procès-verbal, riche de 547 pages, fait le toisé de toutes les pièces mises en œuvre dans la construction de nombreux ouvrages : barrières, corps de garde, râteliers d'armes, écuries, baraques, chapelles, logements d'Etat-major, latrines, puits, magasins, hôpital, etc.⁹ Sont détaillés dans ce document les types de pièces de charpente, leur nombre et leurs dimensions mais aussi des détails sur les maçonneries, et autres travaux de serrurerie.

Une logique topographique

Dans une première partie consacrée aux travaux commandés en février, la présentation des ouvrages suit une logique topographique, en commençant par l'intérieur du camp, puis l'extérieur et pour finir sur l'île Saint-Martin, située face au camp. Les écuries du camp destinées à abriter la plus grande partie des chevaux de la cavalerie royale sont décrites après les ouvrages liés aux portes du camp (barrières, corps de garde) et les râteliers d'armes. Cette visite suit un cheminement d'est en ouest. Un numéro est attribué à chacune des écuries visitées, de 1 à 75. Ces numéros étaient peut-être inscrits sur les bâtiments (ou sur des écriteaux ?), car on les retrouve plus loin dans d'autres paragraphes rédigés plusieurs jours, voire plusieurs semaines après. Les écuries se répartissent selon deux principaux modules : soixante suivent le module de 35 toises (69 m) qualifié de « *petite écurie* » et douze autres le module de 60 toises (118 m) appelé « *grande écurie* ». Deux unités se rattachent à un module intermédiaire de 96 à 98 m. La 75^e écurie est un cas à part, car elle est associée à la connétable¹⁰. Elle mesure 12 toises (23 m) de long. D'autres écuries sont inspectées dans l'état-major (petites unités totalisant environ 82 m de long) et à

⁵ Arch. nat., ét. LXXV/148.

⁶ De nombreuses mentions de travaux exécutés par Pierre Le Bastard apparaissent dans les comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV (Comptes des bâtiments du Roi..., 1881).

⁷ Marchés du 5 mars (Arch. nat., ét. XXIV/466, pièce 189), puis du 25 mars 1670 (*idem*, pièce 251).

⁸ Arch. nat., Z^{lj} 307.

⁹ Arch. nat., Z^{lj} 307.

¹⁰ Le connétable, grand officier de la couronne, faisait office de lieutenant général de l'armée du roi et disposait de droits de justice pour traiter des cas de désertions, pillages, vagabondages et autres délits relatifs au respect de la discipline militaire.

l'artillerie (deux unités de 16 toises (31 m de long). Enfin quatre unités de 27 toises (52 m) de long forment la grande garde avancée de cavalerie établie à l'extérieur du camp. Mises bout à bout, ces écuries totalisent plus de 6000 m linéaire.

Comme il a été observé sur le terrain, les écuries s'organisent par paire, même si le procès-verbal n'en fait aucune allusion. Cette organisation a été déduite de la succession des bâtiments grands et petits, et des dotations alternées de puits et de latrines. L'ensemble est donc constitué de trente paires d'écuries du premier module, six paires du second et une paire du modèle intermédiaire. Les puits sont creusés à l'extrémité d'une écurie, du côté des fortifications, et les latrines collectives sont aménagées du côté intérieur du camp (à l'extrémité opposée d'une même écurie ou de sa jumelle). Par soucis d'alignement, les écuries pourvues de latrines sont légèrement moins longues (d'environ 2 m). Pour les grandes écuries, les latrines sont placées vers le milieu de l'ouvrage.

La localisation précise de ces écuries est difficile à établir par les seules données textuelles. Les indices topographiques annoncés se résument en effet à des directions lointaines (vers Saint-Sébastien, Maisons, Saint-Germain, Garennes) évoquées pour différencier les « *demi-pointes*¹¹ » orientées vers l'extérieur du camp de celles donnant sur l'intérieur. Toutefois, deux détails spécifiques ont permis de préciser leur localisation dans la topographie actuelle. D'une part, dans le secteur ouest/sud-ouest du camp compris dans la zone fouillée, la plupart des puits sont aménagés au bout des écuries impaires, sauf le puits 43 qui fait face à l'écurie 62. D'autre part, seule la grande écurie 57 dispose de deux séries de latrines aménagées vers le milieu de l'ouvrage. Ces deux singularités rendent possible le rapprochement des données textuelles avec les vestiges archéologiques (**figure 7**). Etant donné que les écuries suivaient la grande circonvallation (à 75 m de distance), il suffit de s'appuyer sur l'un des plans représentant les fossés de l'ouvrage bastionné encore conservés après le démantèlement du fort (**figure 8**), pour restituer l'implantation générale des écuries (**figure 9**). Cette extrapolation, conforme aux indices topographiques énoncés dans le procès-verbal, s'appuie sur le principe qu'elle respecte la symétrie de l'ouvrage défensif dont le bastion 3 matérialise le centre. De part et d'autre de cet axe se déploient deux quartiers de cavalerie en alternance avec des espaces vides recevant les quartiers d'infanterie. Ces derniers étaient situés proches des portes du camp à l'exception d'un petit quartier faisant face au bastion 3 (noté I5).

¹¹ Demi-ferme d'une couverture en appentis.



Figure 7. Comparaison des vestiges archéologiques des écuries du second camp avec le schéma déduit de la réception des travaux de 1670. P. Raymond, S. Hurard, O. Bauchet, Inrap.

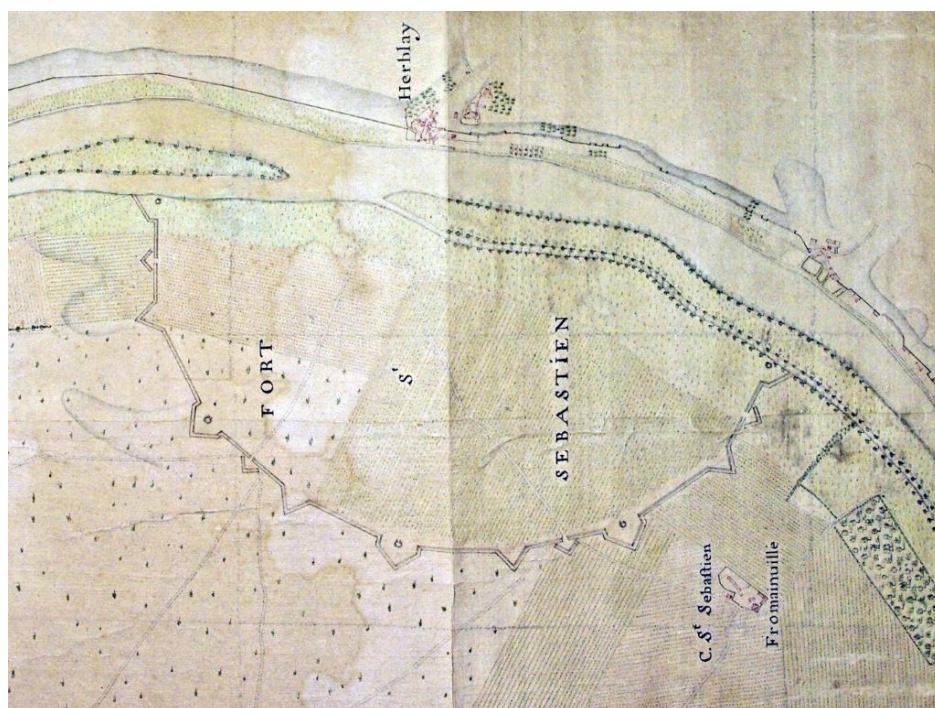


Figure 8. Détail de la « Carte de la forest royale de Saint-Germain et ses environs » représentant les fossés du camp de 1670, par Georges Caron, 1686. Arch. nat., N II Seine-et-Oise 107.

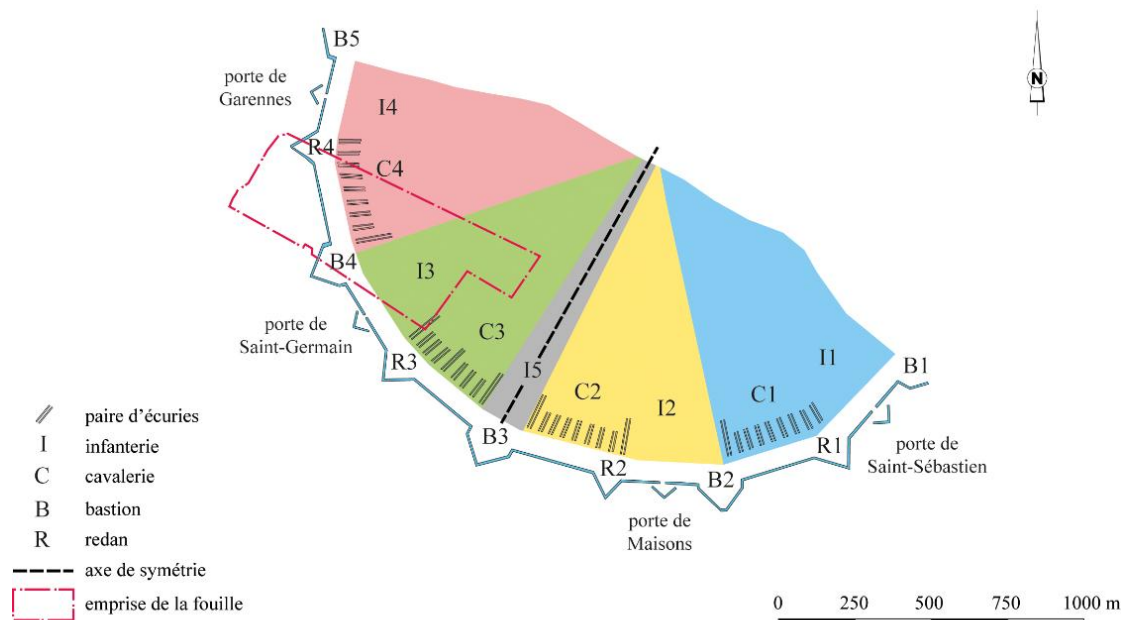


Figure 9. Proposition de restitution des quartiers de cavalerie et d'infanterie du camp d'après le PV de 1670, O. Bauchet, Inrap.

Le toisé d'écurie

La description d'une écurie tient à peu près sur une page (sans compter l'aménagement des latrines collectives) qui liste en général une quinzaine de pièces (**figures 10 et 11**). Mais avant leur énonciation est indiquée la longueur de l'écurie, probablement calculée à partir des poteaux extrêmes. Six à sept pièces entrent dans la composition de l'ossature de la construction. La distinction entre grands et petits poteaux (respectivement 3,90 m et 2,90 m de haut) indique que ce bâtiment avait une toiture à un seul versant. La hauteur désignée comprend certainement la partie enfouie en fondation, car l'objectif du procès-verbal est d'estimer la consommation de matière première pour en fixer le prix. Cette profondeur n'est pas suggérée, mais dans d'autres rubriques, il est parfois précisé que les poteaux devaient être fondés à 3 pieds de profondeur, soit près de 1 m. La section de ces poteaux fluctue entre 8 et 11 cm. On constate que le nombre de petits poteaux est toujours supérieur à celui des grands. Il n'y a donc pas forcément de travées marquées par ces deux types de pièces, comme le montre d'ailleurs les structures archéologiques. Par-dessus ces poteaux reposent des sablières servant de pannes. Elles sont surmontées de chevrons qu'on peut qualifier de « *chevrons porteurs* », jouant le rôle d'arbalétriers et de supports de voligeage. Les contrefiches, dont le nombre est identique à celui des grands poteaux, sont probablement assemblées par tenon-mortaise aux grands poteaux et aux chevrons pour éviter la flexion de ces derniers. Compte-tenu de leur dimension (2,93 m), l'assemblage sur les grands poteaux est réalisé près de leur base. Ces pièces délimitent ainsi des compartiments, mais on ne peut guère parler de stalles car il n'y a pas de cloisons latérales. Les entretoises maintiennent sans doute l'écartement entre les lignes des grands et petits poteaux, tandis que les « *crochets* », façonnés dans des « *demi-ais*¹² », servent à fixer les chevrons « *au-dehors de l'écurie* », marquant le débord de toit.

¹² Moitié de largeur de planche.

155^e article La 68^e. Amis indurés contenant 34 toises 4 p¹/₂ de long garnie :
 d'une **sablère par haut servant de faiste** de 36 toises 4 p¹/₂ de long dont 1 toise 1/2 de 4 p¹/₂ et le reste de 3 à 4 p¹/₂,
 30 **poteaux**, chacun 12 p¹/₂, savoir un de 4 p¹/₂ et les autres de 3 à 4 p¹/₂,
 30 **contrefiches**, chacune 9 p¹/₂ dont 3 de 4 p¹/₂ et le reste de 3 à 4 p¹/₂,
 9 **cours 1/2 d'ais à la mangeoire et au-devant de la teste des chevaux**, chacun cours de 36 toises de long compris les chevauchures,
 30 **entretoises**, chacune 2 p¹/₂ de long, partie de 4 p¹/₂ et partie de 3 à 4 p¹/₂,
 2 toises d'ais en recouvrement sur les joints de la mangeoire,
 44 **chevrons**, chacun de 12 p¹/₂ de long dont 11 de 4 p¹/₂ et le reste de 3 à 4 p¹/₂,
 10 **entretoises** chacune de 11 p¹/₂ de long de 4 p¹/₂,
 15 **cours d'ais à la couverture**, chacun 34 toises 5 p¹/₂,
 21 **ais** chacun de 12 p¹/₂ en recouvrement sur les joints de la couverture,
 3 toises d'ais à la demie pointe de ladite escurie devers Garenne,
 une **sablère sous le pied des chevrons** de 36 toises 4 p¹/₂ de long compris les joints aportés le tout 4 à 6 p¹/₂ de gros le fort au faible,
 33 **poteaux**, chacun 9 p¹/₂, le tout 3 à 4 p¹/₂ de gros,
 40 **crochets faits de moitié d'ais, chacun de 9 p¹/₂ de long** le fort au faible.

Figure 10. Description de la 68^e écurie, extraite du procès-verbal de visite du fort Saint-Sébastien, Arch. nat., Z¹ 307.

155^e article

La 68^e escurie ensuite contenant 34 toises 4 p¹/₂ de long garnie :

- d'une **sablère par haut servant de faiste** de 36 toises 4 p¹/₂ de long dont 1 toise 1/2 de 4 p¹/₂ et le reste de 3 à 4 p¹/₂,
- 30 **poteaux**, chacun 12 p¹/₂, savoir un de 4 p¹/₂ et les autres de 3 à 4 p¹/₂,
- 30 **contrefiches**, chacune 9 p¹/₂ dont 3 de 4 p¹/₂ et le reste de 3 à 4 p¹/₂,
- 9 **cours 1/2 d'ais à la mangeoire et au-devant de la teste des chevaux**, chacun cours de 36 toises de long compris les chevauchures,
- 30 **entretoises**, chacune 2 p¹/₂ de long, partie de 4 p¹/₂ et partie de 3 à 4 p¹/₂,
- 2 toises d'ais en recouvrement sur les joints de la mangeoire,
- 44 **chevrons**, chacun de 12 p¹/₂ de long dont 11 de 4 p¹/₂ et le reste de 3 à 4 p¹/₂,
- 10 **entretoises** chacune de 11 p¹/₂ de long de 4 p¹/₂,
- 15 **cours d'ais à la couverture**, chacun 34 toises 5 p¹/₂,
- 21 **ais** chacun de 12 p¹/₂ en recouvrement sur les joints de la couverture,
- 3 toises d'ais à la demie pointe de ladite escurie devers Garenne,
- une **sablère sous le pied des chevrons** de 36 toises 4 p¹/₂ de long compris les joints aportés le tout 4 à 6 p¹/₂ de gros le fort au faible,
- 33 **poteaux**, chacun 9 p¹/₂, le tout 3 à 4 p¹/₂ de gros,
- 40 **crochets faits de moitié d'ais, chacun de 9 p¹/₂ de long** le fort au faible.

Figure 11. Transcription du texte précédent, O. Bauchet, Inrap.

La couverture est assurée par des ais (planches) de sapin qui sont des pièces jointives, à la manière des voliges, fixées aux chevrons par clouage. D'autres planches recouvrent les « joints » (c'est-à-dire

des jours) trop larges entre voliges. Des ais de « *demi-pointe* » protègent de leur côté les demi-fermes des deux extrémités, ou d'une seule quand l'écurie est dotée de latrines.

Les mangeoires sont quant à elles munies d'entretoises « *sous mangeoires* ». Leur nombre, identique à celui des grands poteaux et des contrefiches suggère qu'elles sont fixées contre ces deux pièces. Ces supports, probablement obliques, soutiennent deux rangées voire deux rangées et demie d'ais formant le fond de l'auge. Leur hauteur est estimée entre 70 et 90 cm au-dessus du sol. Sept à huit planches sont appliquées « *au-devant des têtes des chevaux* » pour contenir la nourriture dans l'auge mais aussi pour protéger la tête de l'animal du vent et du soleil. Le tiers supérieur de la hauteur des grands poteaux reste ouvert et permet, peut-être, d'alimenter les chevaux en foin par l'arrière du bâtiment.

L'architecture des grandes écuries est identique à cet exemple avec des poteaux qui peuvent parfois être de plus forte section (19 cm).

Toutes ces indications sont suffisamment précises pour proposer des restitutions en coupe et en 3D de ces ouvrages (**figures 12, 13 et 14**).

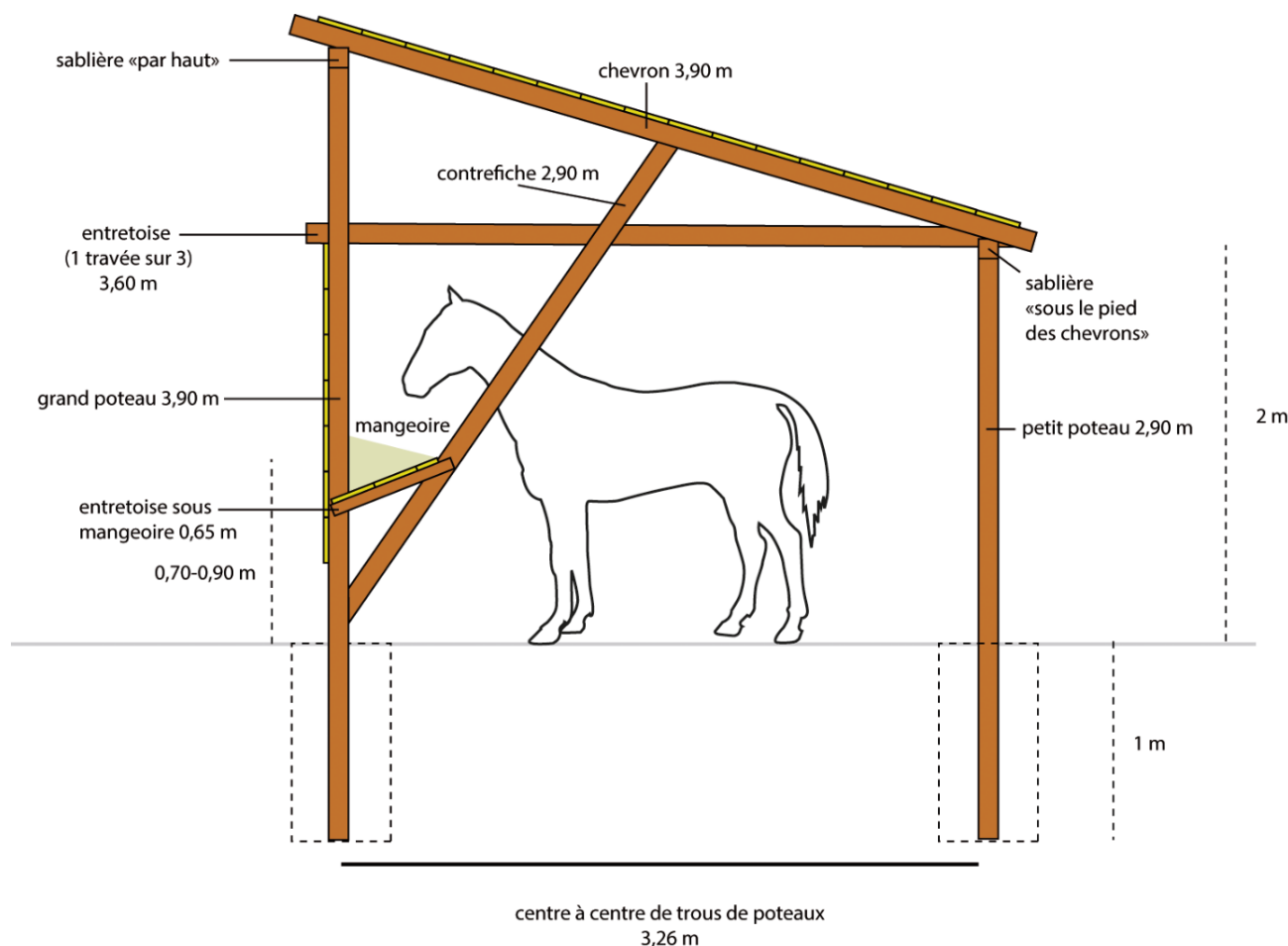
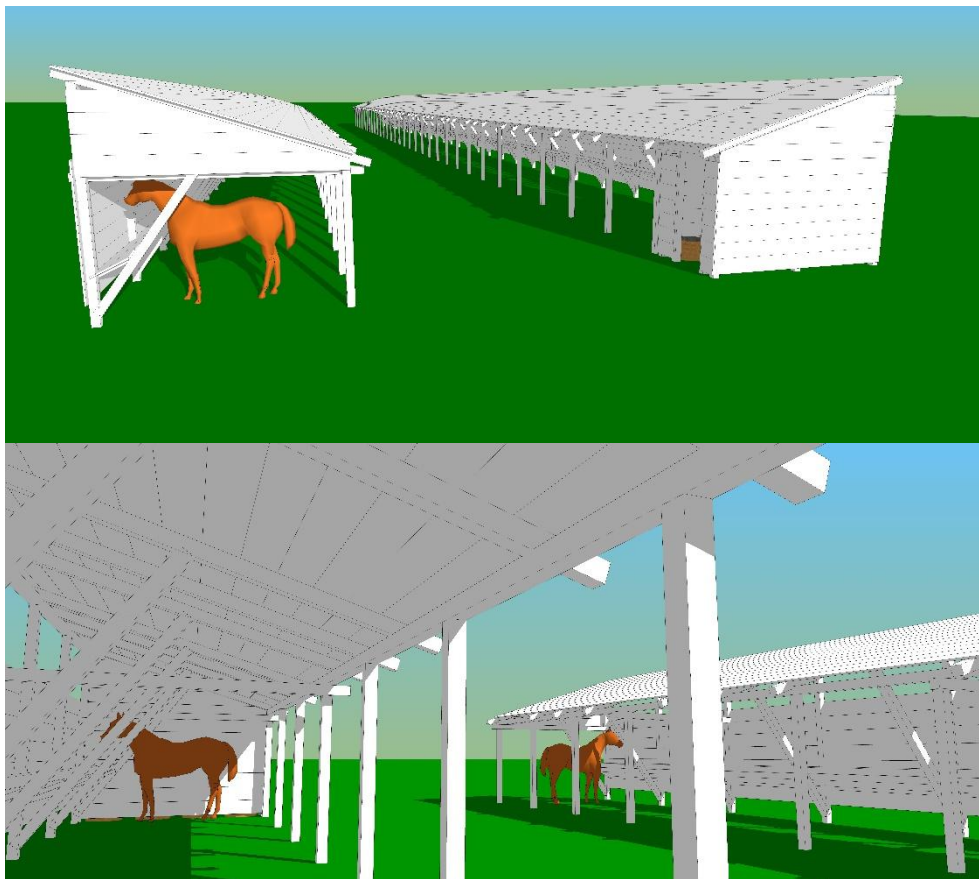


Figure 12. Proposition de restitution du mode de construction d'une écurie du camp d'après le PV de 1670, O. Bauchet, X. Rochart, Inrap.



Figures 13 et 14. Proposition de restitution 3D d'une paire d'écuries dont l'une est dotée de latrines collectives, O. Bauchet, Inrap.

En définitive, il s'agit de constructions simples, légères et rapides à mettre en œuvre. Elles restent toutefois fragiles comme en témoignent les réparations exécutées après un coup de vent au mois d'avril 1670. Le procès-verbal qui estime la longueur de chacun des bâtiments rompus montre que les dégâts sont très inégaux : pour certains, seules une ou deux travées sont touchées (écuries 17, 72), tandis que d'autres sont presque toutes à refaire (écuries 27, 28, 61). Au total, ce sont plus de 430 m d'écuries qui doivent être rétablis. Rapporté à la longueur globale des écuries (5 705 m), ce chiffre ne représente que 8 % des travées. Les pièces à changer sont rarement précisées, sauf au début de l'estimation : pour les 4^e et 5^e écuries, il est dit par exemple que « *les escuries [ont été] rompues et brisées entierelement des deux costés tant sabliere que chevrons, mesmes les poteaux rompus à fleur de terre* ».

D'autres réparations sont entreprises ponctuellement, par exemple le remplacement de quelques ais de mangeoires et de têtes, des ais de couverture et des entretoises de l'écurie des Anglais que le feu avait brûlé. À l'écurie de l'escadron des Cravates, ce sont 40 m d'ais qu'il faut rétablir, depuis qu'ils ont été démontés pour les utiliser dans la construction d'un râtelier d'armes. À cette occasion, des clous de 5 pouces (13,5 cm) ont été utilisés pour fixer les planches. Il est dit aussi que 3 570 clous semblables « *ont esté faits* », suggérant que ces pièces ont été forgées sur place.

Si ces écuries présentaient de véritables faiblesses, c'est qu'elles n'étaient pas destinées à durer. Au mieux ont-elles servi six mois. En effet, dès septembre 1670, tous les bois de construction ont été démontés pour être revendus ou envoyés vers d'autres sites militaires.

Des chevaux et des humains

L'estimation du nombre de chevaux sur les deux camps peut être abordée selon plusieurs angles : celui purement archéologique, ou celui des sources écrites. *In fine*, c'est surtout la confrontation de ces différents types de documentation, non complémentaires, qui permet d'affiner le raisonnement. La surface dédiée aux écuries est un premier indicateur.

Les 36 bâtiments d'écuries du premier camp, toutes de 69 m de long, hébergeaient, selon nos estimations, 50 chevaux chacun. Une écurie double permettait donc d'abriter et soigner 100 chevaux par compagnie. Ces écuries représentant un linéaire cumulé de 2 520 m portaient la surface bâtie à d'environ 10 000 m². Les écuries occupaient ainsi 35 % de la surface totale du campement (39 000 m²). Un rapide calcul permet d'estimer que les écuries du premier camp pouvaient contenir 1 800 chevaux, l'estimation du nombre d'humains, tous régiments compris, étant comprise entre 3 500 et 9 000. Ce calcul ne tient compte que des écuries présentes dans l'enceinte du fort et ne prend pas en considération la présence éventuelle d'écuries à l'extérieur ou de chevaux à la pâture dans des parcs (**figure 15**).

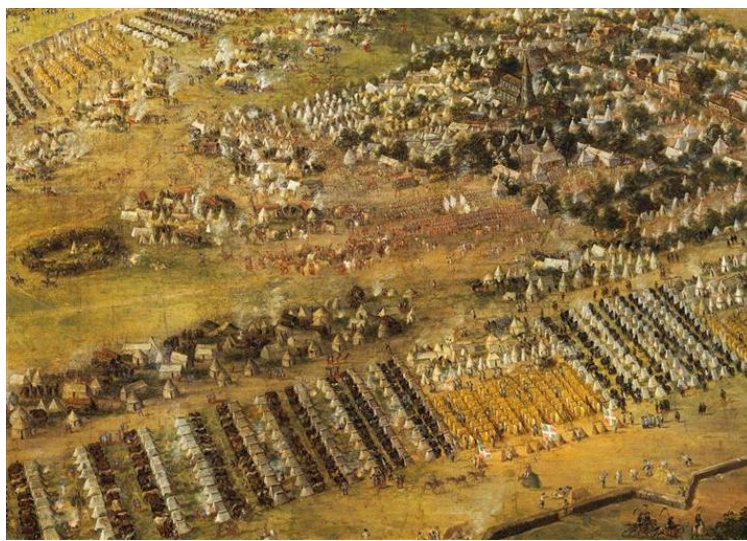


Figure 15. L'huile sur toile réalisée par Van der Meulen figurant le siège et la prise de Besançon représente une série de campements d'infanterie et de cavalerie. Un détail permet d'y observer de manière rapprochée une disposition réglée des compagnies de cavaliers. En arrière-plan en revanche, l'espace destiné aux vivandiers montre une complète absence d'organisation. VAN der MEULEN (A. F.) - Le siège de Besançon – Huile sur toile, Crédit photographique : Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN/Maurice Thaon.

L'accroissement du nombre d'écuries entre le premier et le second camp traduit un accroissement global des effectifs en 1670. En tenant compte de la taille variable des 75 écuries répertoriées dans le procès-verbal de 1670 et des dimensions données par le documents (60 écuries de 69 m ; 12 de 118 m ; deux d'environ 100 m et une petite écurie d'environ 30 m), nous estimons qu'environ 4 200 chevaux étaient hébergés dans les écuries du second camp (comptant sur une espace moyen d'1,40 m par cheval). Cela représentait 5 786 m d'écuries, pour une surface de 22 700 m², correspondant à 23 % de la surface totale du camp (600 000 m²).

Un certain nombre de données contenues dans les sources écrites nous permettent de confronter nos calculs à la composition des troupes du premier camp. Ainsi, *La Gazette* indique qu'à la fin du mois de mai 1669, le roi pu rassembler « *en bataille* » ses troupes campant au fort Saint-Sébastien composées alors de « *ses gardes du Corps, Chevaux-legers, Gensd'armes, et ceux de Monseigneur le Dauphin, qui*

forment 18 Escadrons, le Regiment du Roy, qui fait cinq Bataillons, et six Compagnies Franches, et de Suisses, qui en composent deux » (*Gazette*, 1669 : 524). Les troupes rassemblées se seraient donc composées de 7 bataillons divisés en 18 escadrons de 100 maîtres (cavaliers), soit entre 100 et 300 chevaux par escadron, représentant entre 1 800 et 5 400 chevaux, Manesson-Malet comptant trois chevaux et un valet pour un maître (*Manesson-Mallet*, 1691). La première estimation correspond à celle faite sur la base de la surface bâtie. L'état des troupes du fort Saint-Sébastien en 1670 fait lui état de 21 escadrons ou compagnies « *autonomes* » portant la participation totale à près de 5 000 chevaux¹³.

Ces estimations sont des fourchettes basses puisqu'il est possible que les écuries des camps, en particulier celles du premier, plus exigu, n'aient eu vocation qu'à abriter les chevaux d'armes ou de maîtres et que des solutions alternatives aient pu être mises en place pour les autres. Le procès-verbal de travaux de 1670 permet notamment de préciser l'existence d'écuries particulières, installées à proximité immédiate des hôtels des grands officiers du camp (maréchal de Créquy, marquis de Vaubrun, marquis de Louvois...). Il mentionne également l'adjonction d'écuries à l'extérieur du camp.

L'entretien des troupes de cavalerie

La logistique autour des chevaux et des écuries constitue une question cruciale. À Saint-Sébastien, le ravitaillement du camp repose sur une logistique rigoureuse et des pratiques d'approvisionnement rationalisées. Bien qu'en temps de paix, aux portes de Paris, la gestion des deux camps est largement supervisée par Louvois, secrétaire d'état de la Guerre dont le notaire personnel assure la signature des contrats et marchés. Le marché de la remonte, c'est-à-dire des chevaux d'armes, constituait à lui seul un véritable défi en raison de l'importance des besoins qui dépassaient la capacité des circuits d'approvisionnements. Les marchés en fourrage, foin et avoine sont extrêmement importants, tant les besoins sont considérables. En volume et en poids, le fourrage représente environ 90 % des besoins d'une armée en campagne (*Cénat*, 2010 : 266). Plus que toutes autres denrées, les fourrages pour les chevaux cristallisent toutes les tensions autour de l'approvisionnement d'un camp militaire de garnison qui, même en temps de paix, au cœur de l'Île-de-France, peine à assurer le ravitaillement de la troupe. Les archives conservent la trace de réquisitions fréquentes d'avoine et de fourrage. Les échevins de Soissons sont mis à contribution en 1669 pour 60 muids d'avoine (soit 2 247 hl = 2 700 kg)¹⁴. Un maître des Ponts pouvait à ces fins réquisitionner tous les bateaux circulant sur la Marne, pour le transport des marchandises en direction du camp de Saint-Sébastien¹⁵.

La multiplication des marchés passés par les munitionnaires montre que l'approvisionnement reposait sur une multitude de marchands et négociants. On estime qu'il fallait près de 20 tonnes de fourrages secs et 10 tonnes d'avoine par jour pour le premier camp, plus de 40 tonnes de fourrages et 25 tonnes d'avoine par jour pour le second, la ration journalière d'un cheval « *en garnison* » « *fournie par le roi* », étant de 15 livres de paille (6,8 kg) ou 18 livres de foin (8,16 kg), ainsi que de deux tiers d'un boisseau d'avoine (soit environ 8,5 litres)¹⁶.

Une mise en valeur des compagnies d'élite

La situation dérogatoire des écuries bâties, plutôt que de simples chevaux à la longe, reflète le caractère tout à fait particulier des compagnies de cavalerie des maisons royales. Le recrutement de ces troupes auxquelles le roi devait pouvoir confier sa sécurité et celle de son entourage se faisait au sein des grandes familles de France. Le service noble était avant tout un service monté. Les troupes de

¹³ *Alb 1626 : tiroirs du roi Louis XIV*

¹⁴ Service hist. Défense, A¹ 234.

¹⁵ Arch. nat., ét. XXIV/467.

¹⁶ Information G¹ M. Hanotaux, Association Sabretache.

cavalerie de ces maisons y étaient très valorisées, la cavalerie restant au XVII^e siècle la reine des batailles (Dré villon, 2005 : 356).

Les régiments qui stationnaient à Saint-Germain, composés par les maisons royales, étaient considérés comme des troupes d'élite, *a fortiori* celles de la maison militaire du roi suivies par les régiments Royal-Roussillon et du Dauphin. Les compagnies qui formaient les gardes du corps de la Maison du roi, compagnies de gendarmes écossais, anglais, bourguignons et de Flandre, étaient considérées comme l'élite de l'élite. Elles étaient également accompagnées de deux compagnies de mousquetaires, troupes d'infanterie montées (Dré villon, 2005). La reine, le dauphin, le duc d'Orléans, le duc d'Anjou ou Monsieur, frère du roi, possédaient également chacun une compagnie de gendarmes et une de chevaux-légers, réservées à la famille royale (**figure 16**). Le soin porté à la construction des écuries du fort Saint-Sébastien et plus largement aux chevaux et cavaliers est ici fortement lié à la nature du camp, vitrine de la puissance militaire royale à destination des voisins européens.



Figure 16. Gravure de l'almanach de 1670 représentant « L'exercice et Attaque faite au Fort de Saint Sebastien en presence de leurs Maiestez » (BnF, Réserve QB-201 (171)-FT 5 [Hennin, 4534]).

Conclusion

À l'heure actuelle, les écuries du fort Saint-Sébastien constituent un exemple rare de camp de cavalerie livré par l'archéologie. Malgré les progrès de l'infanterie et son rôle déterminant dans l'issue des sièges et des assauts au XVII^e siècle, la guerre est encore largement fondée sur une armée d'humains et de chevaux qui conditionne les rythmes d'implantation des zones de campement, l'économie et les calendriers de la guerre en imposant, faute de fourrage suffisant, les quartiers d'hiver à l'ensemble des troupes. La composition particulière des troupes d'élite explique en partie la surreprésentation des régiments de cavalerie sur les deux camps.

Les écuries sur charpente apparaissent comme un surinvestissement, *a fortiori* pour deux occupations militaires à caractère éphémère, les deux camps étant occupés quelques semaines, quelques mois au mieux. Ces écuries bâties, non conformes à la tradition qui placent les chevaux à la longe le long des campements, incarnent à elles seules le caractère démonstratif du fort Saint-Sébastien qui, à une dizaine

de kilomètres du château royal de Saint-Germain, donne à voir une armée richement équipée. Les écuries, plus que n'importe quel autre élément du camp, impriment l'image d'une certaine opulence. Elles sont un des éléments essentiels du décor du théâtre de la guerre, servant la propagande royale. Le site régulièrement visité par le roi, suivi de la Cour et des ambassadeurs venus assister aux exercices de manœuvres et à la revue des troupes, matérialise la supériorité des moyens militaires engagés par la Couronne.

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts à déclarer.

Évaluation

Les rapporteur·rice·s de cet article sont Christophe Petit et Laure Fontana.

Responsabilités des évaluateur·rice·s externes

Les évaluations externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeur·rice·s et les auteur·rice·s dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé comme examinateur·rice n'indique pas nécessairement l'approbation de ce manuscrit. Les éditeur·rice·s d'Archéologie, Société, Environnement assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et la publication d'un article.

Bibliographie

Sources

Archives nationales (Paris)

Minutier central

ét. XXIV/466 : minutes de Charles Dupuis, notaire à Paris, rue de de l'Arbre Sec, janvier-mai 1670 : marché de livraison de de bois de charpente, 5 et 25 mars 1670.

ét. XXIV/467 : *idem*, juin-décembre 1670 : marché entre Nicolas Moutier, maître des ponts et les munitionnaires Charles Cornet, Imbert Esmonin et Charles Cornet pour le voiturage de foin et d'avoine au fort Saint-Sébastien, 16 juin 1670.

ét. LXXV/148 : minutes de Philippe Gallois, notaire à Paris, rue Sainte Avoie, janvier-février 1670 : marché de charpenterie pour le fort Saint-Sébastien, passé entre Pierre Le Bastard, charpentier, et le marquis de Louvois, 5 février 1670.

Sous-série Z^{1j}, bâtiments du roi.

Z^{1j} 307 : procès-verbaux d'expertises, avril-juin 1670 : procès-verbal de réception de travaux de charpenterie et de maçonnerie dans le fort de Saint-Sébastien, réalisés par Pierre Le Bastard, maître charpentier, ordonné verbalement par Louvois, dressé par Louis Goujon, accompagné de Doussot, greffier des bâtiments, mai-août 1670.

Z^{1j} 309 : *idem*, septembre-décembre 1670 : procès-verbal d'estimation des travaux de charpenterie et de menuiserie exécutés dans le fort Saint-Sébastien à la requête de Pierre Le Bastard, contre Gilles Jajollet, bourgeois de Paris, dressé par Louis Goujon et de Rolland Le Proust, accompagnés de Doussot, greffier des bâtiments, 9 septembre 1670.

Service historique de la défense (Vincennes)

Série A, Ancien Régime

A¹ 233 : minutes des lettres expédiées, mai-juin 1669 : deux textes préparant l'ordonnance régissant le fort Saint-Sébastien, 1^{er} et 6 mai 1669.

A¹ 234 : *idem*, juillet-août 1669 : lettre du roi adressée aux échevins de Soissons demandant la livraison de 60 muids d'avoine au fort Saint-Sébastien, 2 juillet 1669.

A^{1b} 1626 : tiroirs du roi Louis XIV ou petits manuscrits militaires, XVII^e-XVIII^e s. : état des troupes du camp Saint-Sébastien, juillet-août 1670 (fol. 73-74, 192-193 et 421 v).

929 : Mémoires des expéditions des secrétariats d'État de MM. de Lyonne, le Tellier, la Vrillière et de Châteauneuf, 1669 : passeport accordé au nommé Malet pour le voiturage du bois nécessaire à la construction d'écuries au "au camp d'Herblay", 19 mars 1669 (fol. 112).

Références bibliographiques

- Cénat, J.-P., 2010. *Le roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre (1661-1715)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 386 p.
- Comptes des bâtiments du Roi..., 1881. *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, tome 1 : Colbert (1664-1680), Imprimerie nationale, Paris, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6534985p/f13.item>
- Dré villon, H., 2005. *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Tallandier, Paris, 526 p.
- Hurard, S., 2022. Preparing Louis XIV's troops to siege warfare at Fort Saint-Sebastian (1669- 1670), in : Poulain, M., Brion, M., Verbrugge, A. (Éds.), *The Archaeology of Conflicts. Early modern military encanpments and material culture*, Archeopress (BAR International Series, 3093), Oxford, 87-98.
- Hurard, S., Lorin, Y., Tixador, A., 2014. Une archéologie de la guerre de siège moderne (XVII^e-XVIII^e siècles) à l'échelle européenne. *Les Nouvelles de l'Archéologie*. 137, 19-24. <https://doi.org/10.4000/nda.2584>
- Hurard, S., Bauchet, O., Rochart, X., 2015. Régiments de cavalerie des troupes de Louis XIV. Les écuries du fort Saint-Sébastien de Saint-Germain-en-Laye. *Archéopages*. 41, 50-61. <https://doi.org/10.4000/archeopages.1000>
- Hurard, S., Mercé, G., 2016. Fortifier en terre au XVII^e siècle. L'escarpe maçonnée en terre crue du Fort Saint-Sébastien de Saint-Germain-en-Laye. *Archéopages*. 42, 106-115. <https://doi.org/10.4000/archeopages.1298>.
- Gazette, 1669. *Gazette ou Recueil des gazettes et nouvelles, ordinaires et extraordinaires* [...], Bureau d'adresse, Paris, 25 mai 1669 (61), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6278397f>
- Levant al, C., 2009. *Louis XIV : chronographie d'un règne : ou biographie chronologique du Roi-Soleil établie d'après la « Gazette » de Théophraste Renaudot : les 28 121 journées du Roi entre le 5 septembre 1638 et le 1er septembre 1715*, Infolio, Paris, 2 vol., 1054 p.
- Manesson-Mallet A., 1691. *Les travaux de Mars, ou l'Art de la Guerre, divisé en trois parties... ouvrage enrichi de plus de quatre cent planches gravées en taille douce, dédié au roi par Allain Manesson Mallet...*, Denis Thierry éd., Paris, 368 p.